

CHRISTIANE BARONI - COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIETES

**ASSOCIATION
« CANNES UNIVERSITE »**

Siège Social : 5 quai saint Pierre
06400 CANNES

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE
2011/2012
(du 01/07/2011 au 30/06/2012)**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30/06/2012 sur :

- le contrôle des comptes du 01/07/2011 au 30/06/2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.../

**ASSOCIATION
« CANNES UNIVERSITE »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE
2011/2012**

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre les opinions ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cannes, le 30 septembre 2012

Le Commissaire aux comptes
C.BARONI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baroni', is written over a long, sweeping horizontal line that extends across the width of the signature area.

CHRISTIANE BARONI - COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIETES

ASSOCIATION
« CANNES UNIVERSITE »

Siège Social : 5 quai Saint Pierre
06400 CANNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES DE L'EXERCICE 2011/2012
(du 01/07/2011 au 30/06/2012)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisée. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a pas été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code du Commerce.

Fait à Cannes, le 30 Septembre 2012
Le Commissaire aux comptes
C.BARONI

